

N°17-11-121

L'an deux mil dix-sept, le lundi 27 novembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 16 novembre 2017.

**Présents :**

Mesdames CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; LASSALLE M. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; BOUFFART J. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; DUWAT A. ; DELPORTE L. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ;

**Absents excusés :**

Madame DOURIEZ D.

Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à J. BOUFFART) ; VASSEUR C. ; GARDIN J. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; FOURRIER B. ; BEE D.

**Absents :**

Madame POURCHEL I.

Messieurs GARENAUX M. ; GALLET J.M. ; HOCHART J.L.

Monsieur Jacques DELATTRE est élu secrétaire.

**OBJET : REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG DE LUMBRES – CREATION D'UN TIERS LIEU "BOUTIQUE SINGULIERE"**

**Rapporteur : Gérard WYCKAERT**

Dans le cadre de sa nouvelle compétence "politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire", attribuée par la loi NOTRe, il est proposé, en partenariat avec la ville de Lumbres, de créer une boutique "singulière", à dimension intercommunale, à vocation à devenir un espace dédié au partage de savoir, à l'échange, un espace de vente alternatif (artisans, peintres, plasticiens, ...)

Il s'agit de créer un lieu "différent" qui n'existe ni sur notre territoire, ni sur les territoires voisins et qui attire le monde par sa dimension atypique. Il s'agit d'une autre façon de redynamiser le centre-bourg en s'appuyant sur une logique d'économie sociale et solidaire.

Le projet s'inscrit dans une dimension potentiellement éphémère, l'apport des collectivités joue un rôle de starter avec, pour objectif, de rendre le lieu autonome dès sa 2<sup>ème</sup> année de fonctionnement.

L'animation du lieu s'articulerait autour des principes suivants :

- Dépôt-vente d'œuvres d'art, d'objets de décoration et d'ameublement à base de "récup"
- Animations/débats en se basant sur les fonds documentaires du réseau PLUME, avec des élus et des acteurs locaux (associations,...)
- "Conciergerie" avec vente de produits de producteurs locaux et mise à disposition d'un véhicule électrique réfrigéré pour faciliter le transport. Il s'agit d'un élément du réseau de points de vente de produits locaux qui s'inscrira dans un schéma global (Ouve-Wirquin, Nielles,..)
- Organisation de rencontres en lien avec GO TRADE et le marché hebdomadaire avec les producteurs locaux
- Ateliers cuisine et nutrition
- Cyber-centre avec imprimante 3D et des animations "bidouille ton PC" ou comment, avec peu de moyens, on peut redonner vie à un PC pour qu'il puisse encore servir
- Ateliers "art" pour les enfants, mais aussi pour les plus grands
- Après-midis et soirées "jeux de société" et "jeux de rôle" autour de la famille en lien avec le réseau PLUME
- Ateliers "imprimerie" sur la platine (presse de 1872) avec édition d'un micro-journal

Le budget prévisionnel serait le suivant.

Investissement, il concerne l'équipement de la boutique, l'acquisition d'un véhicule réfrigéré pour le volet "circuits courts".

2

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Equipement de la boutique	18 890,00 €	Département	20 000,00 €
Véhicule réfrigéré	30 000,00 €	Etat	19 112,00 €
		CCPL	9 778,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 890,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 890,00 €</b>

#### Fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Loyers	12 000,00 €	Ville de Lumbres (loyers)	12 000,00 €
Salaire du gérant	12 000,00 €	CCPL (salaire)	12 000,00 €
Charges courantes	16 000,00 €	Produits des ventes	2 000,00 €
		Subventions	14 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 37 voix POUR et 4 abstentions,

- **ACCEPTE** la création d'un tiers lieu "boutique singulière" sur la place de Lumbres
- **VALIDE** le budget prévisionnel de lancement de la boutique (investissement), tel que présenté
- **VALIDE** le budget prévisionnel de fonctionnement, tel que présenté

- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'ouverture de la boutique
- **AUTORISE** le Président à entamer les recherches de financement
- **ACCEPTE** que la CCPL effectue l'avance de crédits sur certains financements qui n'interviendraient que fin 2018.

Pour extrait conforme.  
Le Président,

